

## franchissement de ligne continue ? comment contester et gagner ...

Fiche pratique publié le 29/10/2011, vu 4692 fois, Auteur : Maitre Iosca Jean Baptiste

L'infraction de franchissement de ligne blanche continue est l'archétype de la contravention constatée immédiatement par un policier et verbalisée sur place.

½ ou ¼ de votre permis est en jeu alors défendez vous!

## Une infraction légère lourdement sanctionnée

Il s'agit d'une contravention de 4éme classe : 3 points sur le permis de conduire pour le franchissement (ou 1 point pour le chevauchement).

Amende forfaitaire minorée de 90 €, amende forfaitaire de 135 €, amende forfaitaire majorée de 375 €, Maxima de 750 € d'amende prononcée par le Tribunal.

Suspension maximum de 3 ans du permis de conduire.

## Préparez votre défense dés la verbalisation :

Au moment de la rédaction de la contravention par le policier celui-ci vous posera 3 questions auxquelles il faut répondre par la négative afin de préserver son permis :

- Reconnaissez vous l'infraction ? Mon conseil : ne jamais reconnaître ! (ce qui permettra de la contester)
- Êtes vous d'accord pour signer le procès-verbal ? Mon conseil : ne jamais signer ! (la signature vaut reconnaissance de la culpabilité)
- Êtes vous d'accord pour payer sur le champs l'amende ? Mon conseil : ne jamais payer immédiatement ! (payer l'amende rend la contestation impossible).

N'oubliez jamais que vous n'êtes pas tenu de reconnaître, signer ou de payer la contravention même si certains policiers ou gendarmes vous affirment faussement le contraire.

## Comment contester, se défendre et gagner ? :

La suite sur http://www.maitreiosca.fr/nos-astuces/franchissement-de-ligne-continue/